

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; BOSCHER Marine (suppléante) ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PULLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BERNARD Joseph	à BEGUIN Jean-Claude
BOETE Cécile	à CLEC'H Vincent
CADUDAL Véronique	à RIOU Philippe
CHAPPE Fanny	à BOULANGER Servane
CHARLES Olivier	à INDERBITZIN Laure-Line
LE HOUEROU Annie	à GOUDALLIER Benoît
LOZAC'H Claude	à LE MEAUX Vincent
MOURET Patricia	à LE GOFF Yannick
PRIGENT Jean-Yvon	à ECHEVEST Yannick
RASLE-ROCHE Morgan	à BOUCHER Gaëlle
VAROQUIER Lydie	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLLOT Gilbert ; CHEVALIER Hervé ; LARVOR Yannick ; LE CREFF Jacques ; LE GALL Annie ; LE MARREC François ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; QUENET Michel ;
1 représentant de la commune de Plouézec.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	65
Procurations	11
Absents	11

Date d'envoi de la convocation

Mercredi 21 juin 2023

DEL2023-06-146

DIALOGUE SOCIAL : BREIZH AMICALE - SUBVENTION

L'action sociale dans la fonction publique territoriale s'est construite par référence aux prestations servies par l'Etat à ses agents, dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leurs familles, et de les aider à faire face à des situations difficiles. Dans le respect du principe de libre administration, la loi confie à chaque collectivité le soin de décider le type de prestations, le montant et les modalités de mise en œuvre. Ainsi, les collectivités peuvent décider que la mise en œuvre de leurs actions sociales soit faite directement par elles, et/ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs prestataires de service (CNAS) ou associations locales (type comité d'action sociale).

Lors des négociations du protocole d'accord sur les conditions de travail en 2019, il avait été convenu la création d'une amicale du personnel soutenue par Guingamp-Paimpol Agglomération, comme cela pouvait exister dans certains anciens EPCI avant leur fusion en 2017.

Par la suite, le contexte sanitaire lié au COVID en 2020 et 2021 a empêché toute action de convivialité et de rencontre entre les agents, alors même qu'il s'agit d'une des ambitions de l'Amicale. En 2022, sur la base du volontariat, des agents se sont mobilisés pour faire de cette amicale une réalité avec pour objectifs de fédérer, de faire se rencontrer, de créer du lien et de la convivialité entre les agents. Ces objectifs sont intimement liés à ceux de l'Agglomération envers ses agents qui sont de favoriser l'interconnaissance des agents, les fidéliser et attirer de nouveaux talents, et ainsi favoriser le mieux être au travail.

Parallèlement, l'Agglomération a engagé une large étude sur sa politique salariale et son action sociale (avec le Cabinet Politeia), qui a notamment mis en avant l'importance d'avoir une Amicale du personnel active, qui puisse conduire des actions de convivialité, tout en permettant à des agents de s'y investir (et notamment dans les instances dirigeantes et l'organisation de temps forts).

Pour permettre à la Breizh Amicale de mener à bien l'ensemble de ses missions, il est proposé que Guingamp-Paimpol Agglomération l'accompagne financièrement pour l'année 2023, sur les axes détaillés dans le tableau ci-dessous :

Transfert des actions sociales initialement portées par l'Agglomération	Montant
Chèques cadeaux « Les vitrines de l'Armor à l'Argoat » à Noël (valeur du chèque : 30 €)	14 000 €
Reconnaissance des nouveaux retraités	3 800 €
<i>Sous-total</i>	17 800 €
Actions portées en propre par l'Amicale	Montant
Organisation de deux temps forts conviviaux (Avant l'été et en fin d'année pour Noël : spectacle, cadeaux, repas...)	15 000 €
<i>Sous-total</i>	15 000 €
TOTAL	32 800 €

L'Agglomération s'engage également à mettre à disposition de l'Association des locaux, et à autoriser les membres du Bureau de l'association à intervenir sur leur temps de travail au bénéfice de l'association dans la limite de 23h/an/membre du bureau.

Le projet de convention annexé à ce rapport vient détailler ces actions.

Vu l'article L2311-7 du CGCT ;

Vu la loi du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, article 10 ;

Vu les statuts de l'association Breizh Amicale, son objet social, son projet d'animation et le budget prévisionnel ;

Vu l'avis favorable du Comité de suivi des associations ;

Considérant la volonté de Guingamp-Paimpol Agglomération de soutenir la Breizh Amicale pour assurer la gestion de certaines prestations sociales en direction des agents de l'Agglomération,

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération avec 01 abstention (Benoît GOUDALLIER) et 75 votes pour, décide :

- D'inscrire les crédits au budget 2023 pour 32 800 € ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et ses éventuels avenants ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Hervé Rannou.